

Quelles solutions à la crise alimentaire ?

Parlement fédéral – 19 octobre 2011



Intervention de conclusion

« **La faim tue** » nous redit, dans un livre récent, le représentant permanent du Luxembourg auprès des Organisations internationales à Genève et président du Comité des pays les moins avancés, Jean Feyder. La faim tue encore et ce constat nous est aussi rappelé avec force depuis les premières manifestations de la crise alimentaire qui a débuté en 2008. Et le grand paradoxe est que la faim tue majoritairement en milieu rural, et touche plus fortement les femmes et les enfants.

A la suite du déclenchement de cette crise, la Belgique a réagi et s'est engagée sur plusieurs terrains.

Les parlementaires, tant à la Chambre qu'au Sénat, ont adopté des résolutions sur les questions touchant à la thématique de la lutte contre la faim dans le monde, d'un point de vue général ou spécifique (spéculation financière sur les produits agricoles, l'accaparement des terres, genre et sécurité alimentaire, les agro-carburants, ...).

Le ministre de la coopération a mis l'accent sur la petite agriculture familiale, l'approche transversale de genre et a pris des engagements financiers importants en accordant 10% du budget de la coopération au développement rural pour l'année 2010 et 15% pour 2015.

La Direction générale de la coopération au développement, après avoir désigné en son sein un point focal chargé de dynamiser et de coordonner les actions entamées par la Belgique en matière de soutien à l'agriculture, a revu en profondeur la Note stratégique « Agriculture et sécurité alimentaire ». Celle-ci reprend des priorités avancées tant par les parlementaires que les associations de développement : priorité à l'agriculture familiale durable, reconnaissance du rôle et soutien aux organisations paysannes, confirmation du rôle spécifique des femmes dans la sécurité alimentaire, ...

Rassemblées au sein de la Coalition contre la faim, les organisations de développement actives dans le secteur agricole ont poursuivi un travail de réflexion sur leur travail et les modalités de son amélioration et de son articulation avec les initiatives des autres acteurs qu'ils soient publics ou privés.

Si la Belgique a renforcé sa mobilisation dans la lutte contre la faim, elle peut le faire plus et le faire mieux.

Examinons tout d'abord 2 dossiers précis et ensuite 2 axes d'amélioration.

Premier dossier l'accaparement des terres. La Coalition contre la faim se félicite tant du contenu des résolutions parlementaires que de l'engagement diplomatique de la Belgique dans le travail du Comité pour la sécurité alimentaire. Mais il semble que l'articulation de ces deux dynamiques n'ait pas été formellement organisée. C'est indépendamment des résolutions parlementaires que la diplomatie belge a adopté une ligne de conduite conforme à nos attentes. Il n'y a pas eu de mandat formel de la part du Parlement au ministre des relations extérieures ou de la coopération afin de déterminer les objectifs poursuivis au sein de CFS. Cette liaison pourrait à l'avenir être formalisée ainsi qu'en lien avec les travaux de la commission femmes et développement sur le thème du genre et de l'accès aux ressources agricoles. Ceci aurait sans doute permis que le concept de « souveraineté alimentaire », introduit dans les résolutions parlementaires, le soit aussi dans la Note stratégique, ce qui n'est malheureusement pas le cas.

Second dossier, la spéculation financière sur les produits agricoles, dont on sait qu'elle a eu et a encore un effet largement multiplicateur de la crise alimentaire, surtout pour les populations fragilisées. Ici, l'engagement de la Belgique pourrait être approfondi, tant dans la précision des ambitions que quant à leur étendue. Il faut que la Belgique réclame, par exemple, une claire distinction entre les secteurs financiers et les secteurs agricoles. Les acteurs strictement financiers n'ont rien à faire sur le marché des céréales. Cette confusion est, sur le plan international, relativement récente et résulte de décisions politiques qui peuvent et doivent être revues. Mais il faut aussi travailler en amont des phénomènes spéculatifs. Il faut revenir sur la libéralisation des marchés agricoles. C'est en rétablissant des outils de régulation de l'offre de produits agricoles et en réinstallant des stocks physiques de céréales, décentralisés dans les exploitations et plus centralisés et publics au niveau des Etats et des Régions, que les conditions propices au développement de mouvements spéculatifs seront rendues caduques. Les stocks à la ferme, collectifs (comme les banques céréalières) et publiques sont d'ailleurs des outils de stabilisation et de garantie de prix plus efficaces et moins coûteux pour les paysans-nes et la société que les assurances et les marchés à terme.

Le premier axe d'amélioration concerne la mise en œuvre de la Note stratégique « Agriculture et sécurité alimentaire ». Nous, les acteurs belges de la coopération au développement, nous disposons d'un nouveau cadre politique qui répond globalement aux priorités de la lutte contre la faim. Il est exclu que la concrétisation des engagements de cette note ne fasse l'objet d'une évaluation que dans 5 ou 6 ans, dans le cadre de sa révision. Il faut que nous puissions évaluer, dans tous les secteurs de la coopération, comment elle est mise en œuvre, avec quel efficacité, ... et au besoin ajuster les politiques afin de mieux les faire correspondre aux besoins et à la prise en compte encore difficile des réalités différentes des hommes et des femmes dans les secteurs agricole (accès à la terres et autres moyens de production) et alimentaire. Il faut changer certaines manières de faire et des priorités à confirmer dans les actes. Les interventions de la Belgique tant directes, dans les pays de concentration, qu'indirectes, à travers les acteurs de la société civile, ou encore via les investissements de BIO ou de la Banque mondiale ou encore les interventions du PAM ou du FIDA sont concernés. Cet outil de suivi est à créer et la Coalition souhaiterait que le Parlement soit impliqué dans ce processus, lui qui a eu à avaliser la nouvelle Note stratégique et s'est largement impliqué dans les impulsions à donner à notre politique de lutte contre la faim.

Le renforcement de la cohérence des politiques belges autour des objectifs de la coopération au développement, et pas seulement concernant l'appui à l'agriculture et au renforcement de la

sécurité alimentaire, doit être poursuivi avec détermination. Ceci correspond par ailleurs à une demande de l'administration de la coopération et de son Ministre actuel. Ce dernier a adressé un courrier dans ce sens au Premier ministre. Il faut en effet que les efforts de la coopération ne soient pas limités voire annihilés par des politiques agricoles, commerciales ou financières qui, dans la pratique, vont à l'encontre de nos objectifs de lutte contre la pauvreté et la faim. Ce n'est pas un point de vue idéologique, cet objectif relève du pragmatisme. Un seul exemple, rappelé par Olga Zrihen dans son intervention, devrait suffire à nous convaincre de l'urgence à renforcer cette cohérence, le mandat qu'à travers l'Union européenne, la Belgique a donné à la Commission européenne dans les négociations de Doha poursuivies au sein de l'Organisation mondiale du commerce. Cette institution, malgré les démentis de la pertinence de ses politiques révélés par les trop nombreuses crises alimentaires, financières, sociales, environnementales, ... et confirmés par nos partenaires du Sud, ne veut en aucun modifier d'un iota ses préceptes et ses visions de l'encadrement du commerce.. C'est insupportable que l'engagement de chacun dans la lutte contre la faim soit mis à mal par une institution au sein de laquelle, par délégation, la Belgique a son mot à dire. Il est donc urgent que le mandat donné aux représentants au sein de cette institution soit adapté aux vues de l'évolution de la situation mondiale et les positions prises par le parlement à une large majorité. Et on pourrait appliquer le même raisonnement aux interventions de la Banque mondiale ...

Cet objectif d'amélioration de la cohérence de nos politiques pourrait être rencontré par la création d'un Conseil fédéral pour la cohérence des politiques pour le développement qui pourrait être présidé par le Premier ministre.

Nous sommes à la veille de la constitution d'une nouvelle coalition gouvernementale et la fixation d'objectifs de législature. Nous devrions être en mesure de faire aboutir cet objectif politique poursuivi tant par l'ensemble des organisations de développement que par l'administration.

Pour la Coalition contre la faim (AD Gembloux, Broederlijkdelen, Caritas Belgique, CNC-D-11.11.11, Croix-Rouge de Belgique, CSA, Entraide et fraternité, FIAN, FUGEA, Le Monde selon les femmes, Louvain Développement, OXFAM Solidarité- solidariteit, Oxfam Magasin du monde, Oxfam Wereld Winkels, SOS Faim, TRIAS, Vétérinaires sans Frontières, Vredeseilanden).

JJ Grodent - 19 octobre 2011